



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 2 NOVEMBRE 2015

SPECIAL N ° 1 - NOVEMBRE 2015

DDTM-SATEM

SOMMAIRE

DDTM

SATEM

ARRÊTE PREFECTORAL n° DDTM-SATEM-2015-006 portant avenant à la
concession de plages naturelles de Narbonne-Plage.....1



PREFECTURE DE L'AUDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

ARRÊTE PREFECTORAL n° DDTM-SATEM-2015-006

portant avenant à la concession de plages naturelles de
Narbonne-Plage

Commune de Narbonne

LE PREFET DE L'AUDE

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013333-0001 du 29 novembre 2013;

Vu la demande d'avenant du maire de Narbonne sollicitée par délibération du 30 avril 2015;

Vu le dossier communal de demande d'avenant du 28 mai 2015 ;

Vu le rapport de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude du 05 octobre 2015;

Sur proposition de Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : - La concession de plage de Narbonne-Plage est modifiée conformément à l'avenant n°1 joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : - L'arrêté préfectoral accordant l'avenant à la concession de plage devra faire l'objet des mesures de publicité par voie de presse, conformément à l'article 15 du cahier des charges de la concession de plage.

ARTICLE 3 : - Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de la dernière publicité.

ARTICLE 4 : - Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, Madame le Sous-Préfet de Narbonne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, Monsieur le Maire de Gruissan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Aude.

CARCASSONNE, le **12 OCT. 2015**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture



Marie-Blanche BERNARD



Ech. : 1 / 100 000

AVENANT n°1
Concession de plage naturelle de Narbonne-plage

Article 1

La concession de la plage naturelle de Narbonne-plage accordée à la commune de Narbonne par arrêté préfectoral n°2013333-0001 du 29 novembre 2013 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2

Les modifications portent sur la position des lots n°1, 2 et 5 et la création d'une zone d'échouage au droit des lot n°2 et 15.

Le plan au 1/2500 annexé au cahier des charges de la concession est annulé et remplacé par le plan au 1/2500 joint au présent avenant.

Article 3

Toutes les dispositions du cahier des charges de la concession de plage demeurent applicables.

Article 4

L'avenant à la concession de plage devra faire l'objet des mesures de publicité par voie de presse.

Les frais d'impression et de publicité du présent avenant et des pièces annexées sont supportés par la commune, concessionnaire.

Un exemplaire du présent avenant et des pièces annexées sera déposé à la mairie de Narbonne et tenu à la disposition du public.

Lu et Accepté

à Narbonne, le 14.9.2015



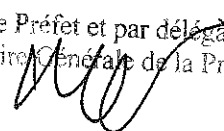
Le maire



à Carcassonne, le 12 OCT. 2015

Le Préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture



Marie-Blanche BERNARD